



La lettre des acteurs en santé et sécurité au travail

Dans ce numéro

01 - Calendrier	p.2
02 - Édito – Vœux de la nouvelle année : 2026	p.2
03 - Renforcement du SPST : arrivée de deux nouvelles professionnelles	p.3
04 - Campagne de vaccination Grippe & Covid	p.3
05 - Défibrillateurs : nouvelles obligations réglementaires	p.4
06 - Webinaires FIP 2026	p.4
07 - Campagne de sensibilisation 2026	p.5
08 - Déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés 2026	p.5
09 - Guide pratique : médecine préventive en Gironde	p.6-7-8
10 - Article réglementaire – Suivi médical engins & travaux électriques	p.8
11 - Article prévention saisonnière – Froid hivernal	p.9



Chères élues, chers élus, chers agents territoriaux,

L'année 2025 nous a rappelé combien la santé au travail est un enjeu stratégique pour nos collectivités. L'absence de médecin du travail au Centre de gestion en août dernier a mis notre organisation sous tension, mais la mobilisation du Service Prévention et Santé au Travail a permis d'assurer la continuité des missions essentielles dès septembre avec l'arrivée d'un médecin spécialiste. Cette situation a conduit à un ajustement de la tarification de notre offre. Nous continuerons à chercher à renforcer notre équipe pluridisciplinaire, en particulier par le recrutement de médecins du travail, dans un contexte national de forte tension sur ces métiers.

L'année 2026 ouvre par ailleurs de nouvelles perspectives : Nous renforçons notre offre de santé avec l'arrivée d'une psychologue (sur le poste vacant depuis septembre) et la création d'un poste d'assistante sociale. Ces renforts viennent consolider notre équipe pluridisciplinaire.

Pour l'année à venir, nos priorités sont claires : renforcer l'offre pour améliorer l'accès aux visites médicales, accompagner les collectivités dans les évolutions numériques (Medtra 5) et réglementaires (allongement de la périodicité des visites médicales, évolution du suivi adapté pour certains postes), atteindre les objectifs de la convention triennale FIPHFP 2024-2026, et poursuivre et déployer des actions de prévention innovantes et adaptées aux besoins des collectivités et des agents.

Notre conviction est forte : protéger la santé des agents est une priorité

Je souhaite rappeler aux collectivités l'importance de suivre les visites médicales de leurs agents, de veiller à leur bien-être au travail et d'apporter une vigilance particulière au suivi de leur Document Unique. Le CDG reste à vos côtés pour vous accompagner.

Dans le contexte électoral de ce début d'année, il est essentiel de poursuivre notre action collective en matière de prévention et santé au travail pour soutenir les agents dans leurs missions de service public.

Je vous adresse mes meilleurs vœux pour l'année 2026 : qu'elle soit synonyme de santé, de réussite et de coopération.



Alain MANO
Membre du
bureau délégué
Conseiller
communautaire
de la COBAN



27/01, 24/02 et 10/03 : Réunions du CST - FSSCT pour les collectivités relevant du Centre de Gestion

21/01, 04/02, 18/02, 04/03, 18/03,
01/04 et 15/04 : Conseil médical en formation restreinte

04/02, 04/03 et 01/04 : Conseil médical en formation plénière (collectivités affiliées)



PREVENTICA

11/02 : Vers qui se tourner en cas de souffrance au travail ?

13/03 : Constitution et animation d'un réseau interne de secouristes en santé mentale

20/03 : Agir contre la sédentarité au travail : leviers et outils pour les organisations

INRS

03/02 : CONCEVOIR DES ESPACES DE BUREAUX - Repères pour la prévention des risques professionnels

31/03 : ÉCLAIRAGE DES LIEUX DE TRAVAIL - Santé et sécurité des salariés